

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT LE 21 Septembre (21/09/2017)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 15 septembre, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire**,

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, Mme Maryse BAULU, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, M. Jérôme VALETTE, **Adjoint**,
Mme Michèle AJELLO DUGUE, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert GOZZO, Mme Eliette DELMAS, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne MAERTEN, Mme Fabienne GASC, M. Daniel CALVI, Mme Sabine AUGÉ, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Valérie CLARMONT, M. Gérard VALLES, M. Franck BOUSQUET, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

M. Michel CASSIGNOL (représenté par Madame Pierrette ESQUIEU), M. Jean-Luc HENRYOT (représenté par Madame Eliette DELMAS), **Adjoint**,
M. Gérard CAYLA (représenté par Madame Muriel VALETTE), Mme Anne-Marie SAURY (représentée par Madame Maryse BAULU), M. Laurent TAMIETTI (représenté par Madame Michèle AJELLO DUGUE), M. Gilles BENECH (représenté par Madame Valérie CLARMONT), Mme Marie CASTRO (représentée par Monsieur Pierre GUILLAMAT), Mme Christine FANFELLE (représentée par Monsieur Gérard VALLES), Mme Marie-Claude DULAC (représentée par Monsieur Patrice CHARLES), **Conseillers Municipaux**.

ÉTAIT ABSENT :

M. Aïzen ABOUA, **Conseiller Municipal**.

Madame Muriel VALETTE est nommée secrétaire de séance.

AFFAIRES SCOLAIRES

34 – 21 Septembre 2017

CONVENTION ENTRE LE SESSAD (SERVICE D'ÉDUCATION SPÉCIALE ET DE SOINS A DOMICILE), LA COMMUNE DE MOISSAC ET L'ÉCOLE PRIMAIRE MONTEBELLO

Rapporteur : Madame GASC.

Considérant que le SESSAD a sollicité la Ville pour organiser des interventions éducatives et thérapeutiques sur l'école primaire de Montebello,

Considérant que ces interventions représentent un intérêt certain pour les enfants concernés,

Considérant qu'afin de déterminer les modalités d'intervention du SESSAD dans l'école primaire de Montebello, il convient de signer une convention tripartite à intervenir entre le SESSAD IME L'ORANGERAIE, représenté par M. Pierre VANDERRUSTEN, directeur de l'établissement, la Ville de Moissac, représentée par M. Jean-Michel HENRYOT, Maire et l'école primaire de Montebello, représenté par Mme Céline GARETA, Directrice de l'école,

Monsieur le Maire, après en avoir donné lecture, soumet à l'approbation des membres du conseil municipal les termes de la convention pour l'organisation des interventions éducatives et thérapeutiques sur l'école primaire de Montebello,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

APPROUVE les termes de la convention pour l'organisation des interventions éducatives et thérapeutiques sur l'école primaire de Montebello, à intervenir entre le SESSAD IME L'ORANGERAIE, représenté par M. Pierre VANDERRUSTEN, directeur de l'établissement, la Ville de Moissac, représentée par M. Jean-Michel HENRYOT, Maire et l'école primaire de Montebello, représenté par Mme Céline GARETA, Directrice de l'école.

AUTORISE Monsieur le Maire à revêtir de sa signature ladite convention.

Pour copie conforme

Moissac le 25 Septembre 2017

Le Maire,

A blue ink signature of Jean-Michel Henryot is written over a circular official stamp of the Mairie de Moissac. The stamp contains the text 'MAIRIE DE MOISSAC' and 'JANVIER 1890'.

Jean-Michel HENRYOT

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :

De sa publication et/ou notification le :